



## Loi du talion

La **Loi du talion** consiste en la juste réciprocité du crime et de la peine. Cette loi est souvent symbolisée par l'expression *Œil pour œil, dent pour dent*. C'est l'une des plus anciennes lois existantes.

### Étymologie

Le mot talion a pour origine *talis*, ce qui en latin signifie « tel » ou « pareil ».

### Origine

Les premiers signes de la loi du talion ont été trouvés dans le Code d'Hammourabi, en 1730 avant Jésus-Christ, dans le royaume de Babylone. Cette loi a permis d'éviter que les personnes ne se fassent justice elles-mêmes et ainsi d'introduire un début d'ordre dans la société en ce qui concerne le traitement des crimes.

Mais cette loi pose problème dans la mesure où elle peut être interprétée de deux manières : ou bien on estime qu'elle indique la peine juste à appliquer ou bien on estime qu'elle indique la riposte que l'on ne peut dépasser - mais on n'est pas obligé d'aller jusque là !

Considéré dans le premier cas comme barbare, injuste, et contraire aux intérêts de l'ordre public, elle fut remplacée pour certains crimes par des amendes pécuniaires ou des peines d'emprisonnement, qui constituent les premières peines alternatives.

Ces amendes et peines ne satisfont pas pour autant forcément la victime, et on peut sans doute repenser à la sagesse du pionnier Daniel Boone qui, élu juge par ses concitoyens, prononçait au contraire des peines de réparation, centrées sur la victime et non sur le malfaiteur. Ainsi, celui qui avait blessé un cheval se voyait condamné à tirer la charrue à sa place jusqu'à ce que la bête en soit à nouveau capable.

En anglais courant on retrouve le même principe dans le terme *retaliation* qui exprime bien le même sentiment de riposte et qui partage la même origine.